

# Règlement de la course des Têtes Plattes

## Article 1 : Organisateurs

Le trail des Têtes Plattes est une course nature organisée par l'association des familles de Sainte-Catherine et Riverie (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact du site [trail69440.fr](http://trail69440.fr), par mail à l'adresse [asso.familles440@gmail.com](mailto:asso.familles440@gmail.com)

## Article 2 : Date, horaires et circuits

La huitième édition du trail des Têtes Plattes aura lieu le dimanche 13 septembre 2026 à Sainte-Catherine dans le Rhône, et comportera deux distances :

**Le tour du Châtelard** : une course nature de 13 km (13,4 km) à 90 % sur des chemins, sentier et 10 % de route. Circuit assez facile avec un peu plus de 520m de D+ : **départ à 9h40** (un ravitaillement à mi-course)

**La traversé du Bozançon** : un trail de 23 km (23,2), essentiellement des chemins, sentier et un peu moins de 10 % de route. Un circuit de moyenne difficulté avec un bon dénivelé de 820m de D+ : **départ à 9h30** (deux ravitaillements sont prévus à environ 9 km du parcours et un autre à environ 17 km (chevauchement des deux parcours).

(Sur chaque ravitaillement, il y aura de l'eau, des fruits et des barres de céréales...)

**Les Ravitaillements sauvages** sont interdits, dans un souci écologique, prévoir vos gobelets ou gourde.

### 2-1 Les dossards

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 8h et jusqu'à 20 minutes avant le départ de la course, au stade. Le départ sera donné sur le terrain en gore du stade municipal, route des jonquilles à Sainte-Catherine. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

## Article 3 : Condition d'inscription

### 3-1 : Catégories d'âge

Le 13 km est ouvert à partir de l'âge de 18 ans catégorie junior né entre 2008 et 2009

Le 23 km est ouvert à partir de la catégorie Espoirs né à partir de 2005 à 2007.

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	VE	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
U23 / Espoirs	ES	2005 à 2007
U20 / Juniors	JU	2008 et 2009

### 3-2 : Mineurs

Malheureusement cette année la course ne peut-être ouverte aux mineurs et particulièrement à la catégorie Cadet 16-18 ans, en raison de la distance qui est de 13 km et 500 m de dénivelée soit un total de 18 km, soit 3 km de plus que le maximum autorisé dans la catégorie.

## 3-3 : Certificat médical et licences sportives

### **Attention, nouvelle réglementation :**

En application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son Décret d'application du 22 juin 2022.

L'ancien PPS (Parcours prévention Santé), devient le Pass Prévention Santé

La principale évolution est la durée qui **passse de 3 mois à 12 mois**, ce pass est valable pour toutes les épreuves running, ce PPS inclut une assurance responsabilité civile.

Le prix de ce nouveau PPS est de 5€ pour une durée de 12 mois.

Si vous ne disposez pas encore de ce document, il faut vous rendre sur le site internet suivant:

<https://pps.athle.fr/>

**Ce PPS est le seul document obligatoire, les certificats médicaux ne sont plus autorisés par le règlement fédéral et seront donc refusés.**

### **Licences :**

**Les licences autorisées par la FFA :** licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) **les licences triathlon ne sont pas autorisées**

## Article 4 : Inscriptions

### **Attention, le nombre de dossards est limité à 280**

**Les inscriptions se font uniquement en ligne** via notre plate-forme d'inscription sur LogiCourse ou notre site trail69440.fr

S'il reste des dossards, ils seront vendus le jour de la course.

## 4-1 : Prix et augmentation de tarifs

Le 13 km : 10 euros sur la plateforme internet. A partir du 6 septembre le prix passe à 11 €.

Le 23 km : 15 euros sur la plateforme internet.. A partir du 6 septembre le prix passe à 16€

Afin de gagner du temps le jour de la course nous vous conseillons de faire votre inscription sur internet.

+2€ sur le prix d'inscription le jour de la course (s'il reste des dossards)

## 4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

## 4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs ou de parcours. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, et le PPS du remplaçant.

Seuls les remboursements sur présentation d'une attestation médicale sont autorisés. L'organisateur se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure, un remboursement sera alors effectué ou un report.

En cas d'annulation de la course pour cause de **crise sanitaire**, les coureurs auront le choix entre le remboursement du prix d'inscription ou le report sur le trail de la saison suivante.

## Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de Matmut n°691 00000 1437 U 50, pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## Article 6 : Sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs et commissaires sur les voies routières et également sur les chemins Et un serf fil sera positionné en bout de course. Une équipe de secouristes (Section Oullinoise de Secourisme) avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, Vélo, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.  
Matériel : les bâtons de randonnée ne sont pas autorisés

## Article 7 : Participations des personnes en situation de handicap

Pour les personnes en situation de handicap léger, pouvant encore courir, nous vous recommandons le parcours de 13km, qui est beaucoup moins accidenté. Les personnes malvoyantes peuvent être accompagnées par un guide (gratuit pour le guide)  
Le 12 km est aussi possible pour les personnes en joëlette.

## Articles 8 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par l'association LogiCourse 42170 Saint Just – Saint Rambert  
SIRET : 800 397 044 00010 via des transducteurs électroniques (puce) intégrés aux chaussures. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. **En cas de non-restitution du dossard à l'arrivée, le dossard sera facturé 10 euros au coureur.**  
Les classements seront affichés sur un écran tv et également sur papier, puis seront

disponible sur notre site et celui de LogiCourse

### **Article 9 : Classement et récompenses**

Pour le 13 km et 23 km : Une récompense est attribuée aux trois premiers du classement homme et femme. (Coupes, bon d'achats...)

Le premier de chaque catégorie est récompensé

Les récompenses seront remises sur le podium

Les responsables du trail se réservent **le droit de disqualifier tous coureurs pour tricherie avéré**, non-respect du tracé, jet d'objet sur le parcours, non-assistance à coureurs, cette décision sera fermes et définitifs.

### **Article 10 : Charte du coureur et environnement**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Le long des parcours et des ravitaillements seront mis en place, des points déchets.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraînera **la mise hors course du concurrent fautif**.

Il y aura un des points de tri au ravitaillement et à l'arrivée.

Les fléchages et autres matériels de balisage sont réutilisable.

Les bombes de peinture utilisées sont biodégradables.

Les gobelets et vaisselles sont en carton ou matière recyclable

L'organisateur s'engage à nettoyer le parcours dans les 72h, sous réserve d'une météo favorable.

Le coureur doit emmener son propre gobelet

### **Article 11 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

### **Article 12 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés uniquement de leurs frais d'inscriptions, aucuns autres frais ne pourront être demandés par exemple : frais d'essence, frais du site d'inscription.

En cas de force majeure (intempéries...) Et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le

droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au

remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure

### **Bonne course**